



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

*Jean Louis Cottigny*

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#2  
DÉCEMBRE 2024

## PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

### ■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

### ■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

#### • Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

#### • Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

#### • Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

### ■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

**Ne le démontez pas !**  
En cas d'anomalie, contactez Logista.

#### Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



C'EST UTILE  
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN



Point dialogue | 03-21-62-62-62

NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)



## LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...  
**Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.**

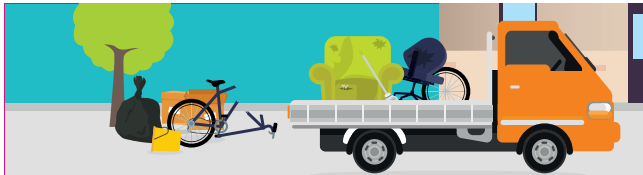


## UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SÉCURISÉ, C'EST SANS ENCOMBRANTS

Chaque jour, malheureusement, certains habitants du quartier, par négligence ou ignorance, continuent à se débarrasser de leurs encombrants dans les espaces communs.

À l'intérieur, les encombrants sont dangereux, car ils représentent un risque d'incendie, d'accident et empêchent la libre circulation des secours en cas d'urgence.

À l'extérieur, les encombrants sont interdits, car ils sont source de nuisances visuelles qui portent atteinte à la qualité des espaces extérieurs pour les habitants du quartier. Là aussi, ils représentent un risque d'incendie, de blessure, d'intoxication, notamment pour les enfants.



Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (Béthune, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Houdain, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines...)

### 11 déchetteries vous accueillent :

- du mardi au samedi de 9h20 à 18h
- les dimanches et jours fériés de 9h20 à 12h

Fermées le lundi, le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai.  
<https://www.bethunebruay.fr/fr/dechetteries>

### Vous habitez Auchel ?

Sur rendez-vous, un ramassage des encombrants est effectué gratuitement par les services techniques de la ville. Pour prendre rendez-vous, appelez le 03 21 61 34 70.

**À noter :** Les gravats, pneus, tôles en amiante, vêtements, verres recyclables, sacs-poubelles de déchets non-recyclables ne font pas partie de la liste des encombrants ramassés par les services techniques de la ville d'Auchel.

### RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

#### DANS LES BÂTIMENTS

- Le stockage d'objets, poussettes, cartons, vélos, poubelles, etc. est strictement interdit dans les parties communes des résidences : halls, paliers, escaliers, couloirs, local poubelle, etc.
- Les véhicules à moteur sont strictement interdits dans les bâtiments.
- Les encombrants et produits dangereux sont interdits sur les balcons et loggias.
- Le stockage de gaz, d'essence, de combustibles divers est strictement interdit.



#### À L'EXTÉRIEUR

- Le dépôt d'encombrants est interdit au pied des bâtiments et sur la voie publique.
- Le dépôt d'encombrants est interdit à proximité des bornes de collecte des déchets ménagers.
- Les points d'apport volontaires, les containers, sont réservés aux déchets ménagers.

**Les agglomérations disposent aujourd'hui d'une filière de collecte et d'élimination appropriée pour tous types de déchets : à nous d'être responsables et de les utiliser !**

## TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

**Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.**

**Pensez-y :** le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

